

Délégué COVID des clubs

Principes :

Chaque club doit disposer d'un ou, mieux encore, de plusieurs délégué.e.s COVID.

Cette personne doit être majeure, affiliée au club et ne peut pas être déléguée d'équipe.

Cette personne joue un rôle essentiel afin de faire respecter les règles en vigueur, ce qui permettra de réduire au maximum les contaminations et de pratiquer le basket jusqu'au terme de la compétition (championnat et coupe).

Cette personne doit être clairement identifiable (chasuble, badge, ...).

Rôle/Tâches :

- Etre présent.e avant tout le monde dans les installations
- Accueillir les équipes, arbitres, supporters, bénévoles, etc.
- Faire compléter par chacun le document « [tracing](#) »
- Imposer à tout le monde le port du masque
- Proposer d'utiliser le gel désinfectant
- (Faire) guider les équipes et les arbitres vers les vestiaires qui auront été désinfectés auparavant
- (Faire) guider les supporters (qui doivent garder le masque tout au long de la rencontre) vers les emplacements prévus
- Veiller à ce que tout le matériel de match et le mobilier soient désinfectés **après chaque match**.
- Veiller à ce que tous les vestiaires, WC soient régulièrement désinfectés.
- Veiller à ce que les règles de l'horeca soient appliquées au maximum dans la cafétaria
- Veiller en permanence à ce que les 6 gestes barrières* soient appliqués par tout le monde

Pouvoirs :

- ✓ Durant le match, rappeler à l'ordre les personnes qui ne respectent pas les consignes concernant le port du masque ;
- ✓ Si cela ne suffit pas, faire appel au(x) délégué(s) d'équipe pour qu'il(s) intervienne(nt) ;
- ✓ Si la (les) personne(s) ne met(tent) toujours pas le masque, demander aux arbitres de les exclure de la salle ;
- ✓ S'ils refusent de sortir, le match est alors arrêté. Les arbitres établiront un rapport pour le Conseil Judiciaire. Le/la délégué.e COVID est également invité.e à remplir un rapport circonstancié.